

## **Information pour installer des panneaux solaires à Flassan**

- **Des aides existent pour l'installation de panneaux photovoltaïques :**
  - Prime à l'autoconsommation : si vous consommez tout ou une partie de l'énergie produite, vous êtes éligible. Son montant peut atteindre jusqu'à 430 €/kWc installé.
  - Aides locales : les aides locales et nationales ne sont plus cumulables depuis l'arrêté du 6 octobre 2021.
  - TVA à taux réduit : les installations d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc bénéficient d'une TVA à 10%.
  - Obligation d'achat : vous souhaitez vendre une partie ou l'intégralité de l'énergie produite ? Les tarifs sont fixés chaque trimestre et grâce à ce système, l'électricité est injectée sur le réseau. Depuis le 1er mai 2022, pour une installation photovoltaïque de 3 kWc, le producteur perçoit 20,22 c€/kWh s'il vend la totalité de sa production ou 10 c€/kWh s'il vend uniquement le surplus.
  
- **Les démarches pour installer des panneaux solaires :**
  - Faire une déclaration préalable aux travaux en mairie pour obtenir une autorisation d'urbanisme
  - Faire une demande de raccordement au réseau Enedis
  - Pour la vente d'électricité, établir un contrat de revente avec EDF Obligation d'Achat.
  
- Pour bénéficier des aides, il est nécessaire de faire réaliser les travaux par un artisan RGE dans le Vaucluse.
- Pour une installation de 3 kWc, orientée sud, le retour sur investissement s'opère au bout de 12 ans en moyenne pour un projet en autoconsommation avec revente du surplus (source : Hello Watt). A Flassan et avec la hausse des prix de l'énergie, l'opération peut être rentable dès la 11ème année.
- Dans le Vaucluse, le niveau d'ensoleillement moyen est de 241 jours/an, ce qui en fait l'un des départements les plus adaptés à la pose de panneaux solaires.